

BULLETIN MUNICIPAL JANVIER 2021
Seraincourt-Rueil-Le Gaillonnet



MEILLEURS VOEUX

Sommaire

Informations Municipales

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2019	Pages 2 à 6
Nouveaux Conseillers Municipaux	Page 7

Vie au village

Entretien avec Madame FINET (Directrice de l'école)	Pages 8 et 9
Qualité de l'eau	Page 10
Concours du « Lavoir de Bellevue »	Page 11
Le city-parc, les colis Séniors	Page 12
Les journées du Patrimoine	Page 13
La fête des voisins, les moules frites	Page 14

Environnement

L'agriculture avec un grand C	Page 15
-------------------------------------	---------

Histoire

Grand mariage au Château de Seraincourt	Page 16
Qui était Pola NEGRI ?	Page 17

Associations

Cérémonie du 11 novembre	Page 18
Bibliothèque, les petits métiers	Page 19
Association sportive de Seraincourt (Section gym)	Page 20

Portrait

Docteur Lauranne VELLA et Docteur Emilie Le CROM JOURDAIN	Page 21
Constantin LAMOUCHE	Page 22
Les masques pour enfants, les œufs de Pâques, tribune libre	Page 23

Photo de couverture : Pierre ARDITTI

Crédits photos: Mme KARIDIATOU, Mme REMILIEU GANKEY, Mme Corinne CHABRIT, Mme Patricia MUR, Mme Alexandra SABA, Mme Candice ENEE, M. Jean Pierre MAURICE, M. Vincent SIMON, Pierre ARDITTI, Agence ROLL, BLING.



Chers Seraincourtais et Seraincourtoises,

Je souhaite retenir de cette année 2020, la valeur de la solidarité. Cette notion de solidarité a pris tout son sens à l'aube de cette crise sanitaire sans précédent. La solidarité sous toutes ses formes nous a permis de traverser les instants les plus difficiles

Nous avons pu compter sur l'engagement des bénévoles, qui ont mis à disposition des villageois, des livres en libre-service, porter à domicile des paniers de maraîchers et pour d'autres s'enquérir du bien-être de leurs voisins. Je remercie, une fois encore, ceux qui malgré la pandémie, se sont chargés de la 4^{ème} distribution de masques, les commerçants, soucieux de continuer à servir leur clientèle et le cabinet médical qui a assuré le contrôle de notre santé.

Je n'oublie pas le corps enseignant et le périscolaire qui ont continué d'accueillir nos enfants, pour un enseignement de qualité, permettant aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles.

Nous devons néanmoins rester vigilants et prudents en attendant de retrouver des jours meilleurs et lorsque la pandémie sera définitivement éradiquée, ce nouveau conseil municipal, qui a appréhendé son rôle avec humilité, sérieux et responsabilité, participera au renouveau de la vie communale.

Je souhaite qu'une fois l'épreuve terminée, nous saurons, collectivement faire face aux nombreux défis de la reprise de nos activités du cours de nos vies. Nous aurons tout le loisir de reprendre une vie sociale, économique, culturelle et sportive pour nous reconstruire, il s'agira de nous retrouver pour partager à nouveau des moments de convivialité en famille ou entre amis. Le village de Seraincourt et ses associations y prendront tous leur part.

Consciente de l'attente qui est la vôtre, vous pourrez compter sur mon engagement.

Je sais aussi pouvoir m'appuyer sur une équipe compétente, d'élus de la majorité, et je le souhaite, sur une opposition constructive pour l'intérêt de tous les Seraincourtois(es).

Durant ces premiers six mois de mandat, pour la majorité des membres du conseil municipal, nous avons travaillé sur des projets qui me tenaient à cœur. Certains annoncés sur l'ensemble des listes postulantes. Je peux espérer que tous les élus participeront à leurs réalisations.

Les études sont, pour certaines déjà très avancées, la vidéo protection est en cours d'étude avec les services de la préfecture, de la gendarmerie et devrait être opérationnelle pour la fin de l'année.

Nous avons aussi contacté le service départemental pour étudier la possibilité d'un chemin piétonnier reliant la sortie du village au carrefour de la D913. Ceci sera, car le coût est conséquent, le premier tronçon de la liaison Seraincourt / Gaillonnet, permettant aux habitants de se déplacer, en toute sécurité.

Nos premières actions, comme vous pouvez le constater, ont été de répondre à la demande croissante de sécurité.

Je veillerai à ce que l'ensemble de nos projets soit toujours maîtrisé afin que l'équilibre financier de la commune ne soit pas impacté.

Traditionnellement en début d'année nous avons le plaisir de nous réunir pour la cérémonie des vœux du Maire. Mais comme vous le savez, nous n'avons pas eu d'autre choix que d'annuler, à contre cœur, cette festivité, afin de respecter les mesures de sécurité. Ce qui compte le plus pour moi c'est bien votre santé.

Que cette nouvelle année, vous apporte joie et bonheur,

Je vous souhaite à tous une très bonne année 2021.

Le Maire. Anne-Marie MAURICE.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2019



L'an deux mille dix-neuf, le 20 décembre à 20h30, le conseil municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 16 décembre, s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame le Maire, Anne Marie MAURICE.

Etaients présents : Mr LE PODER, Mr. SCHWEIZER, Maires-adjoints, Mme LE PODER, Mr MAURICE, Mme QUERE, Mme ROOS, M. ROOS, Mme FLEURET-DANIEL, Mme MASSERA, conseillers municipaux,

Absent excusé ayant donné pouvoir :
Mr ROUSSEAU à Mr SCHWEIZER.

Absents excusés : Mme MORELLON, Mr COTTIN,

Absent : Mr ANCEL,

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le conseil peut valablement délibérer et ouvre la séance.

En début de séance Mme le Maire demande l'ajout de deux points, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

M. MAURICE est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 30 septembre 2019 est approuvé à la majorité

Délibérations :

DELIBERATION CONCERNANT DEUX EMPLOIS EXISTANTS AU SEIN DE LA COMMUNE AFIN DE PRECISER LES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°83-634 du 1er juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 3,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les articles L2131-1, L3131-1 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le tableau des effectifs existant,

VU le budget primitif de l'année 2019 de la commune de Seraincourt,

CONSIDERANT QUE, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

CONFORMEMENT à la circulaire préfectorale n° C2019-03-18 du 28 mars 2019 relative au recrutement des agents non-titulaires dans la fonction publique territoriale, suite aux principales irrégularités soulevées dans le cadre du contrôle de légalité,

CONSIDERANT QUE le Conseil municipal doit préciser certaines informations réglementaires concernant deux emplois existants au sein de la commune,

CONSIDERANT QUE les autres emplois de la commune seront complétés ultérieurement,

Le Maire propose donc à l'assemblée d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2020, les modifications suivantes concernant deux emplois existants au sein de la commune, et ce, afin de préciser l'emploi, en définissant un niveau de recrutement et de rémunération pour les contractuels et en ouvrant ces emplois à différents cadres d'emplois et/ou grades.

EMPLOIS PERMANENTS

1 GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF – ETAT CIVIL – URBANISME – CIMETIERE – VOIRIE – ACCUEIL PUBLIC

Assurer le suivi des dossiers administratifs, les Etablissements Recevant du Public et les manifestations,

Recueillir et traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif du service ou de la collectivité, accueil physique et téléphonique des administrés

Suivre les dossiers administratifs (arrêtés, décisions, etc.), les marchés publics,

Réception et suivi des dossiers d'urbanisme

Gérer l'état civil, le cimetière et la voirie (rédaction arrêtée, etc.)

Cet emploi à temps non complet (20 heures 30 hebdomadaires) est ouvert aux agents contractuels et aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois et grades des :

Rédacteurs territoriaux :

Grade de rédacteur territorial, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe ;

Adjoins administratifs

Grade d'adjoins administratifs territoriaux, adjoins administratifs principal de 2^{ème} classe, adjoins administratifs principal de 1^{ère} classe.

Niveau de recrutement : niveau III (CAP ou BEP) ou IV (baccalauréat) au minimum

Rémunération entre l'échelon 1 et 10 de la grille indiciaire des adjoins administratifs territoriaux.

1 AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES

- Accueillir avec l'enseignant les enfants et les parents ou substituts parentaux
- Aider à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants et réaliser de petits soins
- Assister l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques et celles liées à l'alimentation (cantine et collations)
- Aménager et entretenir les locaux et les matériaux destinés aux enfants
- Transmettre des informations
- Participer aux projets éducatifs
- Participer à l'accompagnement des enfants pendant le temps de la cantine
- Entretien des locaux et le matériel de la cantine
- Assurer, dans le respect des règles d'hygiène et des techniques de nettoyage adaptées, l'entretien des locaux communaux.

Cet emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires) est ouvert aux agents contractuels et aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois et grades des :

Agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Grade d'agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles, agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Adjoins techniques

Grade d'adjoins techniques territoriaux, adjoins techniques principale de 2^{ème} classe, adjoins techniques principal de 1^{ère} classe.

Niveau de recrutement : Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance ou qualification reconnue comme équivalente (décret n° 2007-196) ou bien aptitude à la pédagogie avec une expérience significative auprès d'enfants.

Rémunération entre l'échelon 1 et 10 de la grille indiciaire des adjoins techniques.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents :

ADOpte ces propositions à effet du 1^{er} janvier 2020.

DIT QUE les crédits seront inscrits au budget de la collectivité 2020.

RAPPELLE QUE la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification aux intéressés.

SUBVENTIONS PNR 2020 LE LAVOIR DE « BELLEVUE »

Un courrier émanant du PNR nous alerte de la date butoir des dépôts de demande de subvention, afin de préparer au mieux les prochaines instances syndicales du Parc qui se dérouleront en février 2020.

Les demandes de subvention pour la commune ou les administrés sont à faire parvenir au plus tard le 13 janvier 2020.

Madame le Maire sollicite au conseil municipal, l'autorisation pour demander une subvention d'un montant de 20.000,00€ au PNR afin d'aménager et restaurer le lavoir « Bellevue »

Actuellement le PNR, Mr FELGUESON, nous a renvoyé auprès d'un paysagiste avec qui le PNR travaille et est situé sur Oinville.

Une étude a été demandée au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne l'autorisation à Mme le Maire de déposer un dossier de demande de subvention.

INDEMNITE DE LA PERCEPTRICE 2019

VU l'article 97 de la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

VU le décret n°82,979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT qu'à chaque changement d'exécutif, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le versement d'une indemnité de conseil au trésorier municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions ci-dessus à l'unanimité sur la base d'une indemnité au taux de 100%

DEPARTS EN RETRAITE DE Mme SYLVIE PRAT et de Mme MAMECHE KHEIRA

Pour les bons et loyaux services auprès de l'école pendant quelques années de Mmes PRAT Sylvie (20 ans) et MAMECHE Kheira, (15 ans), Mme le Maire propose de faire en cadeau de départ en retraite un bon à chacune en chèque cadeau d'une valeur de :

Mme PRAT Sylvie : 500.00€

Mme MAMECHE Kheira : 250.00€

Les montants seront portés au budget à l'article 6232 du budget primitif 2020

le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

BUDGET COMMUNE : AUTORISATION A MME LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Schweizer, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Mme la Maire, à l'unanimité, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du BP Commune,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

Chapitre 20 : 4 875.00 €

Chapitre 21 : 97 641.72 €

Chapitre 23 : 1 316.24 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

BUDGET LOGEMENT : AUTORISATION A MME LE MAIRE D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Schweizer, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif anexe des logements de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Autorise, Mme la Maire, à l'unanimité, à utiliser à

hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier et le vote du BP Logement,

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

Chapitre 20 : 525.00 €

Chapitre 21 : 611.72 €

Chapitre 23 : 17 500.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

ACHAT DE TERRAINS EN PREVISION D'ALIGNEMENT : COTE DENISE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) des membres présents, autorise Mme le Maire à acquérir les 3 parcelles, côté gauche en montant la « Côte Denise » pour permettre ultérieurement de mettre la largeur de la route à 6 mètres et noter ces travaux au PLU

CHEMIN DE LA COUTURE

Division pour élargissement de la rue du Blanc Moulin. Parcelle AB.188. Superficie 412m² environ pour un montant de 1€ le m².

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DISSOLUTION DU SIERGEP

Vu l'arrêté inter-préfectoral des 5 et 9 avril 2002 portant création du syndicat intercommunal d'étude de réalisation et de gestion d'une piscine entre les communes de Brueil en Vexin, Gaillon sur Montcient, Jambville, Juziers, Hardricourt, Meulan en Yvelines, Mézy sur Seine, Tessancourt sur Aubette, Vaux sur Seine(Yvelines) et les communes d'Avernes, Commeny, Frémainville, Longuesse, Seraincourt et Vigny (Val d'Oise)

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 25 novembre et 16 décembre 2002 portant l'adhésion de la commune d'Evécquemont au SIERGEP.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2003 portant adhésion de la commune de Condécourt au SIERGEP

Vu l'article L.5215-20 du CGCT disposant que « la communauté urbaine exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire notamment la compétence construction et aménagement, entretien, gestion, et animation d'équipements, de réseaux d'équipement ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs, lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire(..) »

Vu la délibération du conseil communautaire de la CUGPSEO du 28 septembre 2017 définissant d'intérêt communautaire l'ensemble des piscines actuelles et futures au titre de la compétence « équipements, réseaux d'équipements, établissements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vu l'arrêté inter préfectoral du 10 décembre 2019 constatant le retrait de la communauté urbaine GRAND PARIS SEINE et OISE du SIERGEP

Vu l'exposé des motifs présentés par le Président du SIERGEP lors du comité syndical du 11 décembre 2019

Vu la délibération du comité syndical du SIERGEP du 11 décembre 2019

Vu la délibération de la communauté urbaine GRAND PARIS SEINE et OISE du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal décide après l'exposé de M. SCHWEIZER, d'approuver à l'unanimité le retrait de la communauté urbaine du SIERGEP, d'accepter le transfert de propriété de l'équipement et de ses annexes, d'accepter la dissolution de fait du SIERGEP et de conventionner la poursuite des prestations d'accès d'utilisation de la piscine de l'Eau Belle avec la CU GRAND PARIS SEINE et OISE et de retenir les modalités de liquidations financières et patrimoniales

SMIGERMA

Info : Le SMIGERMA (Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion des Eaux de Ruissellements de la Montcient et Affluents) devait être dissous. Mais le SMIGERMA nous informe que finalement il est prolongé au moins d'une année dans les mêmes conditions

SIAFetS

Info : Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Frémainville et Seraincourt est dissout au 31 décembre 2019. Il est repris par la Communauté Commune du Vexin Centre de Vigny au 1^{er} janvier 2020.

CONVENTION DE SERVICE MUTUALISE INSTRUCTEUR CCVC/COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 (concernant les services communs non liés à une compétence transférée) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment de l'article L422-1 (définissant le maire comme l'autorité compétente pour délivrer les actes) à l'article L422-8 (supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'État pour toutes communes compétentes appartenant à des communautés de 10 000 habitants et plus), ainsi que de l'article R423-15 (autorisant la commune à confier par convention l'instruction de tout ou partie des dossiers à une liste fermée de prestataires) à l'article R423-48 (précisant les modalités d'échanges électroniques entre service instructeur, pétitionnaire et autorité de délivrance).

Vu la convention de mise en place d'un pôle urbanisme mutualisé reçue en sous-Préfecture le 1^{er} décembre 2014 ;

Vu la convention de mise en place d'un service unifié en date du 20-12-19 ;

Vu la 1^{ère} convention signée entre la commune et la communauté de communes reçue en sous- Préfecture de Pontoise le 05/01/2015 ;

La convention est établie entre :

La communauté de communes Vexin Centre représentée par son président habilité par une délibération du conseil communautaire en date du 09 octobre 2014 et du 19 décembre 2019 ;

Ci-après dénommé(e) « la CCVC » d'une part,

Et :

La commune de SERAINCOURT représentée par son maire, Madame MAURICE Anne-Marie agissant en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2014, Ci-après dénommée « la commune de SERAINCOURT », d'autre part,

Ci – après dénommées collectivement « les Parties »

En application de l'article R423-15 du code de l'urbanisme, le maire de la commune de SERAINCOURT a décidé – par délibération de son conseil municipal du 20 décembre 2019 - de confier l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols à la CCVC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

DECLASSEMENT DE PARCELLE

La commune de SERAINCOURT procède au réaligement de la rue Saint-Jean.

Pour se faire un déclassement d'une surface de 8m² au carrefour de la rue susnommée, avec le chemin rural n° 51 (dit de Vigny) propriété de la commune, sera échangée pour une surface identique appartenant à Monsieur ANCEL, parcelle X50, suivant le plan du cabinet BRIER-DEUTSCH, géomètre expert sis à CERGY

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

(Voir en dernière page du compte rendu)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés la proposition mentionnée ci-dessous. Les autres emplois seront complétés ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire annonce que les subventions, concernant le mini stade, accordées par le DSiL et le département représentent 80% du coût de cet investissement, laissant à la charge de la commune que 20% du coût global, sont débloquées.

Que Monsieur RET, habitant de la commune, est inscrit sur la liste d'attente pour l'obtention d'un logement social.

Que la société GALAXIE dans son programme de construction rue de l'aulnaie, réserve après discussion, deux logements, type social.

Madame Massera fait remarquer que certaines abréviations sont difficilement compréhensibles pour certains administrés.

Monsieur LE PODER 1er adjoint, répond à madame Massera, qui lui faisait part de la disparition du miroir rue normande, en face de la rue du Blanc Moulin, et l'informe que ce dernier est déjà commandé et qu'à la réception de ce dernier, un employé communal se chargera de la remise en place.

Madame Massera, relève que les associations rendent compte à la commune, de leur fonctionnement en présentant les comptes rendus d'assemblées générales et s'étonne de devoir remplir un document supplémentaire. Monsieur Schweizer 2eme adjoint, lui confirme que la trésorerie principale demande que chaque association, comme d'ailleurs les années passées, présente le CERFA prévu pour que les subventions accordées par la commune soient débloquées.

L'ordre du jour est épuisé à 21h45

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

POSTES	NOMS	EFFECTIFS	POURVUS
FILIERE ADMINISTRATIVE		2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} TNC	ESTEVES Catherine	Fonctionnaire	Oui
Adjoint Administratif 2 ^{ème} TC	OLIVIER Lydia	Fonctionnaire	Oui
FILIERE TECHNIQUE		8	
Adjoint technique 2 ^{ème} TC	CHALAFIT Pascal	Stagiaire	Oui
Agent d'entretien 2 ^{ème} CTC	ROBICHON P.	Fonctionnaire	Oui
Agent d'entretien 2 ^{ème} CTNC	JEAN Stéphanie	Fonctionnaire	Oui
Agent d'entretien 2 ^{ème} CTC	LEFRANC S.	Fonctionnaire	Oui
Adjoint technique 2 ^{ème} CTNC	LEFRANC V.	Stagiaire	Oui
Adjoint technique 2 ^{ème} CTNC	MAURICE N.	Contractuelle	Oui
Agent d'entret ien 2 ^{ème} CTC	PRAT Sylvie	Fonctionnaire	Oui
Agent d'entretien 2 ^{ème} CTNC	ANGOT M.	Fonctionnaire	Oui

TC = Temps complet

TNC = Temps non complet

CTC = Contractuel temps complet

CTNC = Contractuel temps non complet

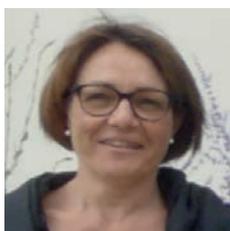
Nouveau Conseil Municipal



Anne Marie MAURICE
Maire



F. SCHWEIZER
1er Adjoint



C. CHABRIT
2ème Adjointe



F. FERREIRA
3ème Adjoint



C. ENEE
4ème Adjointe



P. ARDITTI
Conseiller délégué



S. DIGAIRE
Conseiller



V. LOZAC'H
Conseillère



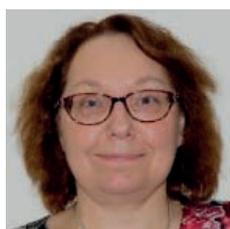
J. P. MAURICE
Conseiller



N. RAYSEGUIER
Conseillère



M. L. SCHEMBRI
Conseillère



V. REUSSARD
Conseillère de
l'opposition



Y. BALLOT
Conseiller de
l'opposition



V. SIMON
Conseiller de
l'opposition



J. L. VINOLAS
Conseiller de
l'opposition

Entretien avec Madame Finet Directrice de l'école



La rentrée scolaire s'est bien déroulée, les effectifs se maintiennent par rapport aux années précédentes. 113 élèves sont répartis dans les 5 classes de la façon suivante : 49 élèves en cycle 1 (de la petite à la grande section en maternelle), 34 élèves en cycle 2 (Du CP au CE) et 28 élèves en cycle 3 (CM1, CM 2). Cela donne des classes à 24, 25, 19, 22 et 21 donc tout à fait correct. La rentrée s'est bien passée au point de vue sanitaire, car Madame FINET avait fait le choix de rester sur le protocole qui était en place à la fin du déconfinement, beaucoup plus strict que les mesures préconisées pour la rentrée. Deux entrées ont été prévues pour accueillir les enfants afin d'éviter le brassage des élèves, l'école a été divisée en 2 les maternelles et les élémentaires. À ce jour les 2 entrées sont maintenues. Cela a été beaucoup plus fluide, à la fois pour les enfants parce qu'ils avaient leurs petites habitudes dès le mois de septembre et pour les familles. Le non brassage des enfants de maternelle et élémentaire a également été mis en place pour le périscolaire, la cantine. Depuis la Toussaint à 10h, 15h et le soir, nous procédons au nettoyage des surfaces les plus fréquemment utilisées par les élèves (Poignées de porte, rampes d'escalier et toilettes). Les tables des classes sont espacées au moins d'un mètre. Depuis la rentrée de la Toussaint, les élèves à partir du CP portent le masque, ils s'en sortent très bien, ils préfèrent porter le masque plutôt que de rester confinés à la maison sans voir les copains. La région et l'Education Nationale ont fourni des masques pour les enfants. Afin de donner toutes les informations une fois que celles-ci ont été vérifiées, un blog sécurisé a été créé, validé par la direction académique, ce qui permet aux familles d'être informées des dernières mesures. Depuis le retour de la Toussaint, 2 services sont organisés à la cantine : les petits dans un 1er temps et les grands dans un 2^{ème}. Les classes sont fréquemment aérées et les enfants se lavent les mains plusieurs fois par jour. Le Français et les mathématiques sont renforcés, car les évaluations du début de l'année sont beaucoup moins bonnes que l'année dernière cela est sûrement dû au premier confinement. Pour le moment les sorties extra-scolaires sont suspendues. L'ensemble de l'école est maintenant sous alarme.



Nouveaux panneaux installés aux abords de l'école.



Une école 2.0

Très peu d'écoles ont été sélectionnées dans le Val-d'Oise pour recevoir un équipement numérique à la point subventionné par l'Education Nationale. Toutes les classes sont équipées de tableaux numériques dont 2 spécialement adaptés pour les maternelles, ainsi que 5 caméras HD. Tous les enseignants vont avoir une formation afin d'utiliser ce matériel au mieux. Les enfants vont également recevoir des tablettes données par l'Education Nationale.



Les enfants écrivent sur le tableau numérique avec leurs doigts.
Apprentissage de la lettre K



L'espace des tables est bien respectés

Ateliers et sorties

Le projet danse a été accepté, dans la mesure où cette discipline fait partie du culturel . Toutes les classes bénéficieront de 45 minutes de danse par semaine. Le thème de cette année est : « Voyage autour du monde » l'activité a démarré le 23 novembre, Si les mesures sanitaires le permettent les enfants donneront un spectacle le 15 juin. Cependant les cours de judo, la piscine et la sortie à la bibliothèque du village sont arrêtés. Les bénévoles de la bibliothèque du village apportent des caisses de livres qu'ils viennent rechercher afin de renouveler le stock de l'école de afin que les enfants aient de nouvelles lectures. Une sortie était également prévue au château de la Roche Guyon avec de nombreuses activités. Celle-ci sera maintenue, dès que les sorties seront autorisées.



La motricité

La salle informatique n'étant plus utilisée à cause l'installation des tableaux numériques, celle-ci va être transformée en salle de motricité pour les petits, financé par la coopérative scolaire nourrie par les subventions de la mairie, les fêtes d'école, les photos et les dons des parents. Les économies effectuées depuis plusieurs années, permettent l'achat de ces structures représentant plusieurs milliers d'euros, qui seront monté de façon permanente.



Florence Finet-Pierre ARDITTI



Qualité de l'eau distribuée à SERAINCOURT

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualités réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés compte-tenu des connaissances scientifiques actuelles.
Notation A = eau de bonne qualité

Recherches	Bourg	Contrôle	Hors- bourg	Contrôle
Bactériologique	A	5	A	10
Nitrates	A	3	A	2
Fluor	A	1	A	1
Pesticides	A	4	A	11
Dureté	37.1 / 37.7	3	34.5 / 35.1	2

Lors du dernier relevé 2019, les 2 sources (Bourg et hors bourg) étaient classées pour les pesticides en B, nous pouvons constater qu'en 2020 ces dernières ont été classées en A.

Syndicat de l'eau potable : FREMAINVILLE / SERAINCOURT



Après 11 années passées au service de la Mairie en tant que cantonnier, Monsieur Patrick ROBICHON est parti en retraite le 10 novembre dernier. Il ne quitte pas Seraincourt pour autant. Il va désormais s'occuper à ses passe-temps favoris le jardinage, le bricolage, les promenades etc...

Nous lui souhaitons une bonne retraite.

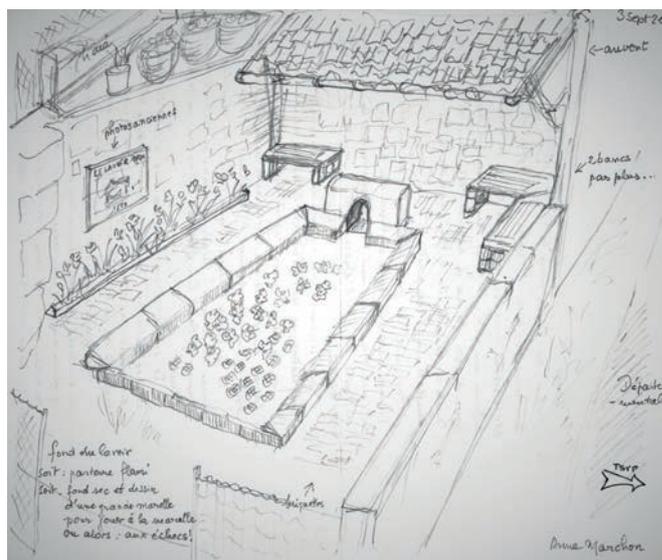
Concours le lavoir de « BELLEVUE »

1er Projet

Le projet de Mme MARCHON.

Elle nous propose de remettre bien en place les pierres à laver, de refaire le sol en briquettes et d'afficher sur les murs restaurés une photo du lavoir au début du siècle, avec une légende explicative.

Le fond du bassin serait dallé de couleurs ou alors d'un damier, afin de pouvoir y jouer aux dames ou aux échecs ou encore une grande marelle pour que les enfants puissent s'amuser. Ainsi que deux bancs et quelques plantes. (voir plan).



2ème Projet

Le projet de M. et Mme LAROCHE

Après nivellement du sol du lavoir: implanté par exemple en espace vert gazonné ou autre matériau ne nécessitant alors pas d'entretien. Conserver le seul mur restant, représentatif du bâti traditionnel du patrimoine du Vexin et rénover les joints à la chaux. Planter un arbre conifère à feuillage persistant de type cèdre ou autre. Mise en place d'une statue du général Friant qui fait valoir le patrimoine historique propre à Seraincourt et pose d'une plaque avec les inscriptions de son cursus. M. et Mme Laroche sont prêts à contribuer pécuniairement à un tel projet.

Ce projet améliorerait la visibilité du carrefour rue du Vexin impasse-Bellevue sécurisante à l'égard des piétons et de la circulation automobile.

Donnez votre avis en choisissant votre projet sur le forum du site de la mairie :
www.Seraincourt95.fr rubrique « Discussion générale »



Le city-parc

Les utilisateurs en parlent:

"On peut y faire plusieurs sports".

"Basket, foot, tout le monde peut jouer en même temps sans gêner les autres".

"Avec les autres ados on a un point de rencontre sans gêner les voisins ou se faire virer".

"Je rencontre des enfants que je ne connaissais pas".

"On ne pensait pas qu'il y avait autant d'enfants dans le village".

"Ça permet de jouer au foot avec les autres enfants. A l'école on a pas le temps".

"Les grands, ils nous laissent même jouer avec eux."

"C'est bien, mais ça manque de bancs".

Les enfants de Seraincourt

Les colis Séniors



Beau moment de convivialité lors de la distribution des colis Séniors. Un colis composé d'une bouteille de Jurançon, d'un bloc de foie gras, d'un ballot de chocolats de la maison Robert Zwickert (Chocolatier à Seraincourt) et d'une belle composition florale. Cette année, le chocolat chaud n'a pas pu être offert pour des raisons sanitaires mais ce fut tout de même un très bon moment de partage et de joie.



Les journées du Patrimoine



Le château de Rueil, a ouvert ses portes sous un beau soleil où nous pouvions flâner dans les magnifiques allées ombragées du parc, comme ce cygne dans son bassin.

Le lavoir communal de Rueil



Ce lavoir récemment restauré est l'un des derniers encore visibles sur la commune qui en a compté jusqu' à 17 dans le hameau de Rueil, on a dénombré 6 mais un seul était public. Construit en 1874 en forme d'atrium il est fermé sur 3 côtés par de hauts murs en moellons enduits. Son toit à impluvium en zinc recueille des eaux de pluie qui tombe directement dans les bassins. Il repose sur des poteaux en fonte, L'eau j' aillit d'une petite fontaine alimentée par une source située dans le parc du château voisin , pour se jeter dans le premier bassin qui communique avec le second par une vanne mobile. Les pierres à laver, inclinées vers les bassins sont encore apparentes, ainsi que les pavés de grès de l'espace de circulation.



La fête des voisins



Il était préférable d' avoir de la lumière ...



En raison de la pandémie la fête des voisins initialement prévue le 29 mai, a été reportée le 18 septembre. Pour cette édition 2020 des barnums ont été installés dans le parc de la mairie privilégiant ainsi un espace ouvert et aéré. Quelques Seraincourtois s'y sont retrouvés pour partager un moment de convivialité. A Gaillonnet également, des quartiers se sont réunis quelques tables un barbecue à disposition et chacun avait apporté sa propre vaisselle. Madame D. arrivée à Gaillonnet depuis 18 mois nous raconte « C'est avec un grand plaisir que nous avons participé à cette fête, cela nous a permis de rencontrer tous nos voisins et passer une soirée agréable avec eux. Les enfants ont joué ensemble toute la soirée. Au quotidien nous nous croisons mais ne prenons pas le temps de plus ».

Corinne CHABRIT

Les moules frites

Cette année encore, Seraincourt animations et le foyer rural nous ont régales avec la journée moules frites. C'est sous un très beau soleil, contrastant avec la morosité de l'année dernière, 130 personnes se sont partagées 140 kgs de moules accompagnés de frites en quantité. Animation agrémentée de la présence d'une quarantaine de véhicules de collection pour le plus grand plaisir de toutes et tous ».

Covid 19 oblige, prise de température, gel hydroalcoolique et masques étaient nécessaires pour accéder à la manifestation.

Un grand merci au foyer rural, qui nous rappelle que pour pérenniser son action, les bénévoles sont indispensables pour fonctionner, et au village pour son aide matérielle et l'emplacement très agréable du jardin derrière la mairie, qu'elle prête aux associations.

Pour accompagner le café, un chocolat à été offert par la chocolaterie de Seraincourt.

Vincent SIMON



L'agriCulture avec un grand C



Les quatre éléments indispensables à la vie sont communément appelés: **CHON**
Carbone-Hydrogène-Oxygène-N symbole de l'azote

Aujourd'hui, notre agriculture consomme ces quatre éléments pour nourrir le « monde »
Demain, notre énergie sera sans doute appelée énergie « VERTE », tirée de nos plantes telles que le bio éthanol (extrait de la betterave) ou du gaz issu de la méthanisation par une fermentation due au mélange de plantes voire d'éléments d'origine organique (déchets alimentaires).

Elles seront alors la source d'énergies renouvelables .

La méthanisation a le vent en poupe. Actuellement quelques exploitations agricoles diversifient leurs activités en investissant dans cette énergie renouvelable.

La matière première nécessaire à ce cycle de production sera issue soit de cultures annuelles (le maïs est très employé pour son effet méthanogène) ou bien de quelques cultures spécifiques telle que la sylvie.
Par ailleurs, des cultures dites « intermédiaires » auront comme effet bénéfique de piéger les nitrates et le carbone de l'air et du sol, en augmentant ainsi les capacités de captage du carbone sur une même superficie préalablement exploitée.
Qui plus est, celles-ci éviteront l'érosion des sols en maintenant un couvert par des plantes freinant l'écoulement de l'eau, et facilitant l'absorption de l'eau par le sol.

C'est alors que nous produirons une énergie locale de type « gaz » pouvant être transformée en électricité et alimenter les collectivités locales.

Le seul « inconvénient » de cette production se trouve dans l'exploitation des digestats (résidus de la décomposition des matières organiques).

Ce reste de matière organique se doit d'être réutilisé sur les cultures en tant qu'amendement. Il reste alors à épandre celle-ci sur les sols afin de les réintégrer pour nourrir nos plantes à venir.

Or, un produit issu d'une fermentation peut laisser quelques odeurs à la matière organique épandue sur le sol.
Le législateur a encadré ceci pour le bien-être de tous, et un cahier d'épandage est soumis à autorisation préfectorale.
Il en résulte donc, que pendant quelques jours, une odeur de fermentation peut être décelée mais n'oublions pas que celle-ci reste naturelle.

*Il y a soixante ans , « nos tinettes », se trouvaient au fond du jardin et servaient souvent à fumer nos potagers.
Que sont-elles devenues ?*

Pour plus d'informations sur la méthanisation : ademe.fr

Sylvain DIGAIRE

Grand mariage au Château de SERAINCOURT le 14 mai 1927

Pola NEGRI est devenue Princesse MDIVANI



Madame Pola NEGRI ne peut rien faire simplement, même se marier pour la seconde fois. C'est la rançon de la gloire ou l'habitude de l'écran. Madame Pola NEGRI avait cependant déclaré que les mariages d'amour devaient se célébrer dans une stricte intimité. Est-ce pour cette raison que le Tout-Paris du cinéma et des répétitions générales avait été convié à SERAINCOURT où, devant la loi française la célèbre artiste, moins connu sous son nom de Apollonia CHALUPECK, convolait en justes noces avec le Prince Serge MDIVANI. Le mariage avait été prévu pour 16h. Et les routes déversaient sans répit Torpédos, limousines et autocars sous l'indulgent regard d'un brigadier de police transformé fort heureusement en directeur de la circulation.

Mais Madame Pola NEGRI qui peut être bien, souffrait d'une migraine, où d'émotion, tarda longtemps à paraître. C'était la consternation à la mairie, on avait pourtant décoré de drapeaux Français et Polonais. Aussi bien commençait-on de redouter les pires événements, quand sur les 17h le cortège s'avança. Madame Pola NEGRI et son fiancé descendirent lentement de la superbe limousine qui jadis appartient à Rudolph Valentino, cependant qu'éclataient des salves de coup de fusil ... On fit de cette scène les plus saisissants « premiers plans ». Très pâle, l'étoile Polonaise gravit alors l'escalier qui conduit au premier étage, dans une petite pièce qu'un écriteau tracé à la main signale timidement pour être la mairie. Et le maire, Monsieur MERCIER, sanglé dans son habit, ayant incité conjoints et témoins à s'asseoir lui lut les premières formules. On y apprit que si Madame Pola NEGRI née à Lipno près de Varsovie avait 29 ans depuis le 30 septembre 1926, le prince était de 5 ans son cadet. L'étoile de l'écran n'en était pas au moins aussi majestueuse que sous l'œil du plus sévère metteur en scène. Les « oui » d'usage faiblement murmurés en un timide français, on fit circuler les registres. Pola NEGRI signa de sa haute écriture Apollonia CHALUPECK, Princesse MDIVANI.

Une garden-party avait été organisée dans le vaste parc du château. Mais on ne dansa pas, car l'orchestre joua tout un répertoire d'abereks et de mazurkas qui firent reculer de stupéfaction les amateurs de Charleston.

Madame Pola NEGRI, qui n'avait plus rien à cacher, fit alors connaître qu'elle avait porté sur elle pour 7 millions de bijoux et que les cadeaux dont on l'avait comblé étaient évalués à une quinzaine de millions.

Extrait du « Petit Parisien » du 15 Mai 1927

Article de Monsieur Maurice BOURDET

Photographie de presse agence Roll





Photographie de presse agence Roll

Qui était Pola NEGRI

Madame Paula NEGRI a acquis le domaine de RUEIL le 26 juillet 1926 pour 600 000 francs de l'époque. De son vrai nom Apolina CHALUPEC, née à Lipno en Pologne le 3 janvier 1897 et donc âgée d'à peine 30 ans, un bel âge encore pour une actrice de cinéma. Mariée dans son pays natal en 1919, elle avait divorcé presque aussitôt de son premier mari Eugeniusz (dit Eugène) BOZIDAR , compte DOMSKI , un noble Polonais lui aussi.

Professionnellement , Pola NEGRI avait fait ses débuts au théâtre à Varsovie, avant que son premier époux ne la pousse vers le cinéma, encore muet, où elle avait choisi de se faire appeler NEGRI en hommage à la poétesse Italienne Ada NEGRI. Et quitté sa Pologne natale en 1917, durant la première guerre mondiale, pour gagner Berlin où elle avait été une des actrices fétiches d'Ernst LUBITSCH. Ses premiers succès la menèrent alors naturellement à Hollywood où elle côtoya notamment Charlie CHAPLIN. Elle était à l'apogée de sa carrière et vivait à Los Angeles lorsqu'elle fit l'acquisition du château de Rueil. À l'issue de son contrat aux Etats-Unis, elle vint s'installer en France en 1928, et tourne ses premiers films parlant en français dans les années 1930.

Elle perdit beaucoup d'argent dans le krach boursier de 1929, son mari Serge MDIVANI la quitta ils divorcèrent peu après. Ce dernier fut tué au cours d'une partie de polo en 1936 par son cheval qui, lors d'une chute, lui a mis un coup de pied fatal à la tête. Ces problèmes financiers obligèrent sans doute Pola NEGRI à revendre le château de Rueil le 17 septembre 1930. Elle vécut encore quelques temps en France avant de partir pour l'Allemagne, qu'elle abandonna à nouveau pour les Etats-Unis lors de la seconde guerre mondiale. La suite de sa filmographie passa à peu près inaperçue, si ce n'est un prix reçu au festival international du film de Berlin en 1964 pour l'ensemble de sa carrière composée d'une cinquantaine de longs-métrages. Elle est décédée d'une pneumonie à San Antonio , au Texas en 1987 à l'âge de 90 ans.

Extrait de « Châteaux et Chatelains du Vexin » de Monsieur Jean GILLES



Cérémonie du 11 novembre 2020



SERAINCOURTOIS morts pour la France

Gaëtan de SERAINCOURT ; Emile PATOUX ; Auguste BALLEUX ; Félix BALLEUX ; Adhemar de SERAINCOURT ; Léon POTEL ; Aimable CAILLIE ; Alfred BAURAIN ; Eugène DRUJON ; Charles DUCLOS ; Georges LAMOUR ; François BONIFACE ; Henri LANGUEDOC ; Albert BOTEL ; Maurice TABELLION ; Léon LANGUEDOC ; Daniel DROUARD ; Georges VISBECQ ; Léon MASSON ; Georges HULOT ; Claude MENGUY.



M. PEREZ Président de l'association des anciens combattants prononce un discours.



Dépôt d'une gerbe sur le monument aux morts par M. BALLEUX

Message de l'union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre du 11 novembre 2020

Il y a 102 ans, près de la gare de Rethondes, dans une clairière de la forêt de Compiègne, était signé l'Armistice du 11 Novembre 1918. Ainsi s'achevait, après quatre années de combats meurtriers, la première guerre mondiale.

La France, victorieuse, mais affaiblie déplorait:

1 400 000 morts, 740 000 invalides, 3 000 000 de blessés.

Ce bilan très lourd nous rappelle nos valeureux aînés tombés au champ d'honneur et reflète l'ampleur de leurs sacrifices consentis pour un idéal de Paix, de Liberté et de fraternité.

Conservons à cet anniversaire du 11 novembre 1918 et en hommage au glorieux comportement des soldats de Métropole, des Territoires d'Outre-mer, des Pays alliés et à leur sacrifice, la réelle dimension de ce souvenir, que nul n'a le droit d'effacer, d'amoindrir ou d'ignorer.

Ils sont morts pour la France

N'oublions pas non plus nos combattants des opérations extérieures pour qui, cette date du 11 novembre, est la façon qu'a la France d'honorer ceux qui se battent et parfois meurent loin de leurs pays. Les événements tragiques de ces mois passés nous rappellent, en effet que l'engagement de ces soldats a un coût, celui du sang.

En cette année 2020, l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre estime que la situation internationale, particulièrement dangereuse, rend plus important que jamais, le rôle de l'Organisation des Nations Unies. En ce 75ème anniversaire de la signature de la charte, l'UFFAC invite toutes les générations et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste, plus solidaire et en Paix.

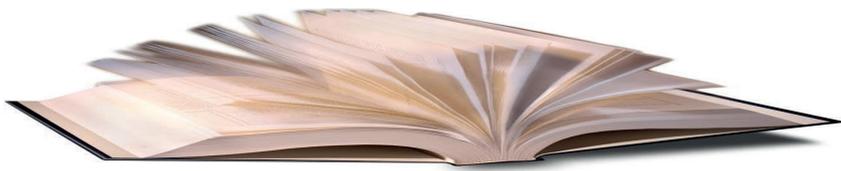
Vive la République! Vive la France!

Robert PEREZ

Président de l'UACS



Les tombes du Général Louis FRIANT, de Jeanne et Robert REYL (Résistants pendant la dernière guerre mondiale) et celle du Soldat Inconnu ont été fleuries



Bibliothèque de SERAINCOURT

La consultation des ouvrages sur place est libre et gratuite pour tous

Pour suivre les contraintes sanitaires actuelles, la bibliothèque ouvre pour le moment

Le mercredi de 14h à 18h00 et le samedi de 15h à 17h00

Nous renouvelons nos remerciements :

A la municipalité qui met à la disposition de la bibliothèque un local et une connexion internet. Au département, aux communes et aux lecteurs qui par leurs subventions et cotisations nous permettent d'acheter régulièrement des livres récents.

À la BDVO de Pontoise qui nous reçoit plusieurs fois par an pour renouveler quelques 300 livres, et leur navette qui nous apporte tous les 15 jours, les livres disponibles, souhaités par nos lecteurs.

Aux 10 bénévoles qui font fonctionner la bibliothèque, ouverte 6 heures par semaine.

Mais les permanences ne sont pas nos seules obligations.

Tout au long de l'année, nous mettons en valeur les livres qui sont au catalogue en faisant des expositions temporaires : Nous allons lire des contes dans les écoles plusieurs fois par trimestre à Seraincourt et Jambville; chaque semaine nous lisons des albums aux petits de la crèche.

Nous participons à la matinée « Troc de plantes ».

Nous nous réunissons tous les mardis matin afin d'harmoniser toutes ces actions.

Subventions, bénévoles, livres et lecteurs sont les ingrédients indispensables à la vie de notre association.

biblio.seraincourt95@wanadoo.fr

01 30 99 41 78

Anièce TOURRET

Les Petits Métiers

Cette année, nous sommes 17 adhérentes : 8 de Seraincourt et 9 viennent de : Lainville, Frémainville, Condécourt, Aavernes, Gaillon-sur-Montcient et Meulan.

En mars, l'arrêt brusque de nos rendez-vous ponctuels a été très difficile pour beaucoup d'entre-nous, car le lien social est aussi important que nos activités manuelles. C'est donc avec plaisir que nous avons repris nos moments de rencontre et partage le mardi 1er septembre salle des Associations.

Mais, nous sommes à nouveau privées de nous voir en groupe, la situation sanitaire ne le permettant plus. L'Expo-Vente, que nous avions prévue le 13 décembre prochain n'aura pas lieu. Peut-être sera-t-il possible de la faire cet été, à l'extérieur; car nos ouvrages entrepris se poursuivent chez nous.

Avec impatience, nous avons espoir de nous revoir bientôt.

En attendant, portez-vous bien.

Patricia Mur pour les Petits métiers.





A.S. Seraincourt - Gymnastique 2020-2021

La section Gym de l'AS SERAINCOURT

Après une année bien chamboulée que nous n'avons pas pu clore par notre spectacle annuel, nous voilà dans une nouvelle saison tout aussi particulière.

Particulière car Chloé rejoint Cécile et Marie dans notre équipe de professeures et deux nouvelles aides moniteurs, Coline et Léna, s'ajoutent à Julian pour accompagner tous nos élèves.

Particulière car après un arrêt sportif de presque 6 mois, les familles et les enfants nous ont fait confiance et l'ensemble de nos cours a fait le plein lors des inscriptions de début d'année.

Alors nous étions partis avec un maximum d'envies et d'idées en tête. Tout d'abord l'envie de nous diversifier en ajoutant à nos cours d'agrès, d'acrobatie et de cheerleader ; des cours de double Dutch et de gymnastique rythmique. Ensuite comme chaque année nous avons réfléchi au thème de notre spectacle que nous voulons encore plus que d'habitude heureux et festif, et ce sera : les Jeux Olympiques. Et qui dit nouveau thème dit nouveau logo pour nous ! (cf. photo)

Et même si les conditions sanitaires ont freiné nos actions, la bonne ambiance est au rendez-vous. Les enfants sont heureux de se retrouver lors de leur cours ou lors du stage de la Toussaint que nous avons eu le temps de d'organiser (avec gouter et bonbons) avant cette nouvelle pause imposée. (Cf. photos)

Alors nous continuerons à nous adapter pour assurer au maximum nos cours en toute sécurité pour le plus grand plaisir des enfants.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via notre adresse mail : asseraincourt.gym@hotmail.com

Alexandra SABY



Bienvenue



A Madame Lauranne VELLA

Orthophoniste installée à Seraincourt, a démarré son activité en février 2020.

Après avoir suivi un cursus en Belgique puis une équivalence en France, Madame VELLA a déjà une patientèle bien remplie (55 patients).

L'orthophoniste traite plusieurs pathologies :

Le langage oral : articulation, bégaiement, dysphasie...

L'oralité : troubles alimentaires (dégoût), déglutition, adaptation de l'alimentation...
La surdité, le handicap mental, le handicap moteur, l'autisme...

Le langage écrit : dyslexie, dysorthographe, dysgraphie...

Les troubles logico-mathématiques

Les pathologies neurodégénératives : Parkinson, Alzheimer...

(Ralentir la maladie en maintenant les fonctions encore présentes)

Les pathologies neurologiques : AVC, Covid 19 ...



Madame VELLA traite essentiellement les troubles de langage oral et de langage écrit, les troubles logico-mathématiques et neurologiques.

Elle peut être amenée à travailler avec sa chienne puisqu'elle a aussi suivi une formation de médiation animale, qui a un apport pour les enfants mais tout autant pour les adultes.

Actuellement, Madame VELLA suit une formation de réflexo-thérapie en lien avec l'orthophonie.

Nous remercions Madame VELLA d'avoir choisi de s'installer à SERAINCOURT et lui souhaitons pleine réussite !

Corinne CHABRIT

54 bis rue de l'AULNAIE 95450 SERAINCOURT Tél fixe: 09 87 34 72 50

laurannevella@outlook.com

J'ai eu le plaisir de rencontrer le Docteur Emilie Le Crom Jourdain. C'est avec beaucoup de gentillesse et de spontanéité qu'elle m'a reçue entre deux visites afin que nous fassions connaissance et je l'en remercie chaleureusement. Seraincourtoise depuis 6 ans, passionnée par son métier, elle est plutôt habituée au service des urgences depuis plusieurs années. Aujourd'hui, il était important pour elle de retrouver un juste équilibre entre sa vie de famille et sa vocation. C'est pourquoi elle se partage par semaine (jeudi et vendredi) en remplaçant le Docteur Olivier Brune entre son métier d'urgentiste et celui de « médecin de campagne » deux jours. Le rythme n'en est pas moins dense mais elle retrouve un élément clé dans son métier qu'elle ne pouvait pas toujours créer avec les patients des urgences : le lien. Aux urgences, c'est la priorité aux soins, le suivi du patient est rarement possible...et pourtant on sait combien le réconfort, l'écoute et la bienveillance sont importants pour la guérison d'un patient ou ne serait-ce que pour apaiser ses angoisses ou ses inquiétudes.

Elle est enchantée de ses premiers mois d'activité à Seraincourt. Nous sommes heureux de la compter parmi l'équipe de la maison médicale de notre village et de savoir que la relève est assurée. Bonne route à elle ! Et merci au Docteur Brunet d'avoir anticipé la continuité.

Candice ENEE

2, rue du Vexin 95450 SERAINCOURT Tél fixe: 01 34 75 70 56



SERAINCOURT A SON CHAMPION DE FRANCE DE CYCLO-CROSS



Constantin LAMOUCHE

Revêtu de son maillot
Tricolore

D'abord qu'est ce que le cyclo-cross?

Le cyclo-cross est une discipline cycliste. Le circuit est composé de chemins, de prairies, voire de sable, et d'un peu de route ; des obstacles artificiels sont placés sur le circuit, afin de contraindre les participants à poser pied à terre et à transporter le vélo. Pour sauter ces obstacles ponctuels certains pratiquent le saut du lapin.

La longueur de l'épreuve est calculée en fonction du temps de la course, de 20 minutes pour les catégories de jeunes à une heure pour l'élite. Le nombre de tours est déterminé par les commissaires, en fonction du temps nécessaire aux participants pour parcourir les deux premiers tours.

Les vélos sont renforcés et équipés de pneus à crampons et de freins à disques.

En arrivant chez lui, je pensais que je m'étais trompé d'adresse et que j'étais dans une boutique qui vendait des trophées sportifs. En effet, le salon est rempli de coupes et de médailles remportées jadis par son père Pascal et maintenant par son fils qui a pris la relève. Constantin LAMOUCHE est né le 12 avril 2004, il pratique le cyclisme depuis l'âge de 7 ans. Une année plus tard, il participe à sa première compétition en VTT.

Saison 2015 / 2016 dans la catégorie benjamin 2 il remporte le « Trophée Départemental des jeunes cyclistes FFC ».

Saison 2016 / 2017 en catégorie Minime 1: il devient champion du « Paris Hauts Seine Yvelines en VTT » à Cheptainville et cyclo-cross à la Hauteville.

Saison 2017 / 2018 en Minime 2 : Champion Régional en cyclo-cross, champion du « Paris Hauts Seine Yvelines en VTT » à nouveau et champion Régional de VTT puis champion Départemental en VTT, vainqueur du VTT tour.

Saison 2018 / 2019 en Cadet 1: Champion Départemental en cyclo-cross, champion du « Paris Hauts Seine Yvelines en VTT » encore, Champion Régional de VTT, vainqueur du VTT tour.

Saison 2019 / 2020 en Cadet 2: Malheureusement, après une mauvaise chute qui a interrompu sa saison pour 1 mois, cela ne l'empêchera pas, après s'être rétabli, de remporter le championnat « Paris Hauts Seine Cyclo-cross », Vainqueur des 2 jours de Cheptainville (il a d'ailleurs remporté les 2 manches), Champion Régional et National en cyclo-cross et vainqueur du challenge hivernal en cyclo-cross.

Je ne parle pas ici des nombreux autres trophées qu'il a remportés. Bravo Champion!!!



Arrivée du championnat de France



Mais tout cela ne se réalise pas sans sacrifices

Constantin, d'abord coaché par son père, bénéficie maintenant d'un entraîneur fédéral qui lui impose des exercices journaliers : courses à pied, étirements, home trainer et bien sûr du travail technique sur son vélo : talus, planche, sable etc... Un régime strict lui est imposé.

Pour Constantin pas de soirée avec les amis (es), pas de soda, la condition physique et mentale avant tout. Ses vacances scolaires il les passe en stage de perfectionnement.

Notre champion est engagé dans 3 fédérations (FFC; FSGT et UFOLEP) Il est actuellement au VCMB compétitions

(Vélo Club de Montigny le Bretonneux Compétitions)

Il prépare un BAC-PRO en maintenance

(il aimerait travailler pour un parc d'attractions)

Ses Objectifs pour la saison 2020 /2021

La coupe de France sur route (il est déjà qualifié) car les sélections se font sur les épreuves passées.

Les rendez-vous importants pour les courses.

En espérant que les manifestations puissent reprendre normalement.

Pierre ARDITTI

ŒUFS DE PAQUES



Malgré la crise sanitaire, Madame le Maire aidée par Madame KARIDIATOU ont profité de l'heure où il était possible de sortir de chez soi, pour distribuer aux enfants concernés les chocolats de Pâques fabriqués par « La boîte à chocolat » en faisant du porte-à-porte ne privant pas les enfants de cette petite douceur offerte par la municipalité.

Pierre ARDITTI

MASQUES POUR ENFANTS

Installée avec sa famille à Seraincourt depuis février 2020, Madame REMILIEN GANKEY a trouvé rapidement une place en crèche et à l'école pour ses enfants. Juriste de profession et passionnée de couture, elle n'a pas pu rester les bras croisés pendant le 1^{er} confinement ; c'est alors que lui est venue l'idée de confectionner des masques pour les enfants (à cette époque aucun magasin n'en proposait).

Les masques ont été distribués aux enfants de SERAINCOURT, directement dans les boîtes aux lettres. Merci pour cette belle initiative.

Pierre ARDITTI



TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

Groupe SERAINCOURT – UN AUTRE AVENIR

Depuis 4 mois, nous avons assisté à 3 conseils municipaux et participé à 5 réunions de commissions.

Si les échanges aux conseils restent houleux, nous faisons œuvre constructive, sans toutefois nous laisser faire.

Points que nous avons soulevé en conseil :

Attribution des délégations à Mme le Maire :

nous avons voté **contre** car nous avons refusé de lui permettre de décider sans l'aval du conseil.

Les commissions : nous avons alerté Mme le Maire en ce sens que les élus de l'opposition devaient être légalement représentés à toutes les commissions, ce qui n'est pas le cas, à l'exception de la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) qui a été revue avec 1 titulaire et 1 suppléant pour notre groupe.

Prestataire de l'action sociale pour le personnel

communal : nous avons réalisé et présenté une étude d'aide à la décision du choix du meilleur prestataire.

Entretien de la salle polyvalente : alertés par des utilisateurs, nous avons soulevés la problématique de l'entretien.

Règlement intérieur du fonctionnement du conseil :

obligatoire, il doit être établi dans les 6 mois suivants le 1^{er} conseil. A ce jour (le 12/11/20), aucune réunion de concertation n'est programmée.

N'hésitez pas à échanger, par courriel, avec nous !

unautreavenir95450@gmail.com

V. REUSSARD Y.BALLOT V. SIMON

SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

Cher concitoyens,

L'année 2020 s'achève enfin, une année sinistre à oublier dans notre mémoire collective avec les 2 confinements qui nous ont durement éprouvés sur le plan des relations humaines.

Depuis que je vous représente, j'ai hélas pu constater comment la mairie censurait l'opposition, en effet dans la dernière publication (4 pages) mes coordonnées ainsi que la mention du site ont été retirés sans mon accord.

Pour notre bien-être à tous, beaucoup reste à faire, je serai constructif et vigilant au respect des engagements pris en vue d'obtenir la confiance de nos concitoyens et je ferai pression afin d'exiger que ces engagements soient tenus.

Je veillerai à la transparence des décisions, la réponse aux questions légitimement posées par les Seraincourtois(es) ainsi que la communication préalable à tout projet ou changement significatif dans la gestion communale.

Enfin en tant que conseiller, j'agirai pour mettre en œuvre les moyens nécessaires afin que les agents municipaux puissent travailler dans de bonnes conditions, en toute sérénité et sur ce point il y a beaucoup de progrès à faire.

Enfin, je souhaite à tous les Seraincourtois(es) une bonne et heureuse année 2021, qu'elle vous apporte le bonheur, la joie de vivre et surtout que nous puissions construire ensemble un avenir radieux pour nos familles, pour notre commune, et pour notre planète.

Bien à vous, Jean-Louis VINOLAS



LANA



NAISSANCES

Lana FERNANDES le 16/01/2020
Ecco ROCHE ASARO le 06/02/220
Théa GEORGE REINE le 26/02/202
Marie VERES le 02/04/2020
Alexandre HAMON le 15/04/2020
Alice LE FUR le 26/04/2020
Maria BOZ le 13/10/2020



ECCO

MARIAGE

Célia BECHTER et Sébastien JACQUETELLE
Le 26 septembre 2020



DECES

Nos sincères condoléances aux proches de :

Madame Simone PARDANAUD
Décédée le 19 juillet 2020

Monsieur Jean ROUSSELIN
Décédé le 18 août 2020

Publication dans le respect de la RGPD
(Règlement général des protections des données)

Bulletin d'informations Municipales

Directeur de la publication : Anne - Marie MAURICE . **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI .

Commission information : Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON .

Création et réalisation : Pierre ARDITTI

Impression: JASSON-TABOUREAU . **Dépôt légal à parution .**



Vous souhaitez poser une question?

Suivre un échange sur des sujets précis avec d'autres Seraincourtois.

Lancer un nouveau sujet.

Vous en avez la possibilité en allant sur le FORUM de la Mairie.

Comment accéder au FORUM de votre Mairie ?

1. Allez sur le site de la Mairie: www.seraincourt95.fr
2. Cliquez sur le dernier onglet.
3. Ensuite cliquez sur FORUM.
4. Inscrivez-vous en suivant les différentes étapes.

Vous pouvez dès maintenant choisir votre sujet pour y participer, ou alors lancer une nouvelle discussion.

Dans le courant de cette année, un nouveau site sera mis en place.

A vos claviers



Mairie de SERAINCOURT

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

www.seraincourt95.fr

Mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Horaires

Mardi : 13h - 19h30

Vendredi : 13h –17h45

Samedi : 9h –12 h

